

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 26 mars 2021
N° CD-2021-4-5-1

5^{ème} Commission

Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté

Service instructeur

PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION D'UNE NOUVELLE SOLUTION POUR L'ADAPTATION DES SALLES DE BAIN A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES

Résumé : Les enjeux démographiques et sociétaux ont conduit la Collectivité européenne d'Alsace à promouvoir l'adaptation des territoires à l'avancée en âge comme un axe majeur de sa politique de l'autonomie, de l'habitat et du silver développement. Cet enjeu est notamment intégré dans ses Plans Départementaux de l'Habitat (PDH) et ses schémas départementaux de l'autonomie qui visent à coordonner les réponses avec l'ensemble des acteurs en matière d'accompagnement des solidarités pour permettre à tous les ménages alsaciens d'accéder à un logement accessible.

Parmi les plans d'action mis en œuvre figurent deux axes majeurs : l'adaptation des logements pour le maintien à domicile des seniors et le déploiement de solutions innovantes, alliant social, économie et technologie pour répondre aux évolutions liées à l'avancée en âge.

C'est dans ce cadre que le Conseil Départemental du Bas-Rhin lors de sa séance du 9 décembre 2019 (délibération n° CD/2019/132) a approuvé le renouvellement du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour le soutien à l'autonomie pour la période courant du 1er mai 2020 au 30 avril 2024. Celui-ci a pour objectif d'accompagner le maintien à domicile des seniors, notamment en contribuant au financement de l'adaptation des logements à l'évolution de la perte d'autonomie.

C'est également dans ce cadre qu'a été conduit le 1er Hacking silver camp en 2019 qui a permis l'émergence d'un projet innovant, la location de douches amovibles au domicile des personnes en perte d'autonomie.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à la Commission Permanente le projet d'attribution d'une subvention à l'association Envie Autonomie pour conduire une expérimentation de 18 mois visant à tester le déploiement des douches amovibles sur le territoire alsacien afin d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées.

Les partenaires du champ de l'autonomie ont fait émerger lors du Hacking Silver camp une solution innovante d'adaptation du logement

Le Département du Bas-Rhin a initié en 2019 une démarche de mobilisation des partenaires et acteurs du champ de l'autonomie, le « Hacking silver camp », qui a réuni plus de 200 personnes à l'Hôtel du Département sur deux jours.

Cette démarche visait à favoriser l'émergence de solutions innovantes pour la prise en charge de la perte d'autonomie et le maintien au domicile des personnes âgées.

Parmi les nombreux projets proposés, l'un d'entre eux consistait à proposer aux personnes âgées souhaitant une adaptation de leur logement, la location d'une douche amovible.

L'intérêt du projet de douche amovible

Cette solution innovante portée par l'association Envie autonomie Alsace (Geispolsheim) et par le Cep-Cicat (Eckbolsheim) permet d'installer au domicile de la personne âgée, une cabine de douche adaptée, équipée et amovible. Seules deux conduites sont à prévoir : l'arrivée d'eau et son évacuation.

L'innovation porte également sur un modèle économique de location mensuelle de cette douche.

L'installation de cette solution s'effectue en une demi-journée. Ses atouts sont multiples :

- une plus grande réactivité de service aux personnes : l'installation s'effectue sans mener de lourds travaux et dans des délais plus courts (1 demi-journée pour la douche amovible contre 2 semaines en moyenne pour une adaptation de salle de bain) ;
- une grande adaptabilité au domicile des seniors : l'installation peut se faire dans n'importe quelle pièce (salon, cuisine, chambre) ;
- un coût moindre pour les personnes : le coût d'installation et de location mensuelle est inférieur à une salle d'eau totalement adaptée à la perte d'autonomie ;
- un meilleur usage des ressources : la douche amovible contribue à limiter l'impact environnemental en proposant un processus relevant de l'économie de fonctionnalité en passant d'une logique de produit à une logique de service ;
- une dépense publique plus vertueuse en investissant dans une solution réutilisable, durable et sans conséquence pour l'intégrité du logement de l'utilisateur.

L'articulation de cette innovation avec les dispositifs gérés par la CeA

Deux dispositifs pourraient être mobilisés par la CeA pour permettre aux personnes âgées intéressées d'adopter cette solution :

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile : il est proposé d'intégrer cette nouvelle solution à deux titres :
 - Dans le plan d'aides mensuel (calculé en fonction des besoins, du degré de dépendance et des revenus) au titre des frais annexes pour contribuer aux frais de location mensuels qui s'élèveraient au maximum à 103 € par mois. Selon les évaluations internes, le reste à charge de la personne âgée s'établirait au minimum à 13 € par mois pour les plus modestes ;
 - Au titre des aides techniques et d'adaptation du logement pour ce qui concerne les frais d'installation fixés à 2900 € HT ; selon les estimations, ce coût pourrait être intégralement pris en charge pour les personnes les plus modestes.
- Le dispositif d'aide volontariste de la CeA en faveur de l'adaptation du logement : Il viendrait en complément de l'APA ou en financement principal en l'absence d'APA. Il permettrait de prendre en charge le coût fixe d'installation de la douche et de la location

mensuelle, selon les critères déjà établis s'agissant du reste à charge pour la personne évaluée selon ses revenus.

Les modalités de déploiement opérationnel de cette expérimentation à l'échelle de l'Alsace

L'association ENVIE Autonomie s'est engagée dans la mise en œuvre de cette solution, au regard de ses compétences en matière de recyclage des aides techniques pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

Cette association serait l'opérateur qui assurerait la gestion opérationnelle du dispositif : achat de 30 douches, réalisation de l'installation à domicile et du démontage, gestion du contrat de location, maintenance et remise en état.

ENVIE Autonomie s'appuierait sur le CEP CICAT pour identifier les personnes âgées potentielles utilisatrices, ainsi que pour l'avis de l'ergothérapeute quant à la pertinence de cette solution au regard de la situation du senior.

Enfin, pour lancer cette expérimentation, une opération de contact téléphonique sera conduite sur la base du fichier des demandeurs d'aménagement de salle de bain auprès du CEP CICAT.

Cette opération sera menée par un étudiant recruté par la CeA et formé par le CEP CICAT. Elle permettra d'identifier rapidement les personnes âgées intéressées et de vérifier la pertinence d'une telle solution : acceptation par les familles de cette solution amovible en location, accessibilité des conditions financières...

Afin de soutenir cette expérimentation à l'échelle de l'Alsace, il est proposé d'attribuer à l'association ENVIE Autonomie une subvention d'investissement d'un montant de 158 700 € pour permettre le déploiement opérationnel. Cette dépense s'effectuera sur le programme P037 « Actions volontaristes habitat », l'opération O006 « Adaptation du logement », sur l'imputation budgétaire 204-2324-552.

Il est à préciser que l'association dispose déjà de 10 douches financées par la conférence des financeurs en 2020 et livrées fin 2020.

Cette expérimentation fera l'objet d'une évaluation régulière afin d'assurer un suivi du déploiement effectif des douches, de recueillir les éléments de satisfaction des personnes âgées et de définir les conditions éventuelles de pérennisation du dispositif en cas de succès.

Au vu de ce qui précède je vous propose de :

- Décider du principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet d'expérimentation de déploiement des douches amovibles au domicile de personnes âgées sur le territoire alsacien, sur une durée de 18 mois, co-piloté par l'association Envie Autonomie Alsace et par le CEP CICAT ;

- Attribuer à l'association Envie Autonomie Alsace une subvention d'investissement d'un montant maximum de 158 700 € pour contribuer au financement de l'expérimentation de déploiement des douches amovibles au domicile de personnes âgées sur le territoire alsacien ;

Cette dépense s'effectuera sur le programme P037 « Actions volontaristes habitat », l'opération 006 « Adaptation du logement », sur l'imputation budgétaire 204-2324-552.

Cette subvention constituant un montant plafond, elle ne sera versée à l'association Envie Autonomie Alsace que sous réserve pour cette dernière de justifier des dépenses afférentes au déploiement effectif des douches amovibles au domicile de personnes âgées

- Approuver les termes du projet de Convention partenariale et financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'association Envie Autonomie Alsace et le CEP CICAT pour l'expérimentation précitée.

- M'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY